

**Compte-rendu de la réunion du 16/12/2021 à 19h45  
Espace Meutey – Immeuble Pyramide à Mary-sur-Marne**

**Étaient présents :**

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CATHERINE BOUDOT, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, VANESSA GUERIN, ISABELLE KRAUSCH, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, GILLES ROY, DANIEL SEVILLANO et FRANCINE THIERY.

**Absents et ayant donné pouvoir :**

YOLAND BELLANGER à PIERRE EELBODE, CHARLES-AUGUSTE BENOIST à DOMINIQUE DUCHESNE, SEBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIEVE BORAWSKI à VINCENT CARRE, NATHALIE COUILLARD à MAXENCE GILLE, MARTINE GODE à JEAN-CLAUDE OFFROY, ACHILLE HOURDE à PIERRE EELBODE, LUDIVINE HURAND à DOMINIQUE DUCHESNE, ROBERT PICAUD à FRANCIS CHESNÉ et KARINE ROUSSET à MAXENCE GILLE.

**Étaient absents :**

PIERRE COURTIER, MONIQUE ESQUIROL, JEROME GARNIER, JEAN-DENIS LIMOSIN, YVES PARIGI et ARNAUD ROUSSEAU.

**Assistaient à la réunion :**

C. ARNAUD, C. HIBLOT, S. LASCOURREGES, R. N'DIAYE, B. SCHLEXER ET G. WAYMEL collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 27 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE propose d'élire comme secrétaire de séance M. MAAS.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

M. EELBODE précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil communautaire. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

M. EELBODE invite le Conseil à prendre connaissance du tableau des actes signés dans le cadre de sa délégation de signature ; ce tableau, annexé à la fin du compte-rendu, circule parmi les rangs.

## INSTITUTION

### Attribution de chèques cadeaux dans le cadre des prestations d'action sociale

M. EELBODE explique que la Communauté de communes peut décider de l'attribution de « chèques cadeaux » qui seraient achetés directement à un prestataire en fonction des besoins, cette solution permettant aux agents, notamment ceux qui ne sont pas encore bénéficiaires des aides du CNAS, de percevoir des « chèques cadeaux » qu'ils pourront utiliser dans un panel varié d'enseignes commerciales.

Il propose au Conseil d'autoriser l'acquisition et la remise de « chèques cadeaux ».

Mme FAOUCHER demande le montant de ces chèques cadeaux.

M. EELBODE précise qu'ils sont de l'ordre de 170 à 500 euros.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Modalités de constitution et / ou de reprise de provisions pour dépréciation d'actifs circulants

M. GAUTIER informe le Conseil que la combinaison des textes du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des instructions budgétaires et comptables M14 et M49, ainsi que du plan comptable général, rend obligatoire la constitution de provisions en fonction du risque financier encouru dans trois cas :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité (provisions pour litige),
- dès l'ouverture d'une procédure collective, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective,
- lorsque le recouvrement des restes-à-recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Une méthode de calcul doit alors être appliquée.

M. GAUTIER précise qu'en dehors de ces trois cas obligatoires, des provisions facultatives peuvent en outre être constituées dès l'apparition d'un risque avéré.

M. EELBODE propose alors au Conseil d'acter la méthode de calcul des provisions retenue ci-dessous pour le budget général et les budgets annexes de la Communauté de communes :

- Année N : dépréciation à hauteur de 0 %,
- Année N-1 : dépréciation à hauteur de 15 %,
- Année N-2 : dépréciation à hauteur de 30 %,
- Année N-3 : dépréciation à hauteur de 75 %,
- Années antérieures : dépréciation à hauteur de 100 %.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### Décision Budgétaire Modificative n°2 au Budget Général : approbation

M. GAUTIER expose ce projet de Décision Modificative. Le détail communiqué aux élus est annexé aux présentes.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur cette Décision Budgétaire Modificative N°2 au Budget Général qui modifie comme suit l'équilibre du budget 2021 :

**Fonctionnement**

Dépenses/Recettes 17 550 950,41 €

**Investissement**

Dépenses/Recettes 15 982 304,95 €

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Décision Budgétaire Modificative n°2 au Budget annexe Centre de santé : approbation**

M. GAUTIER présente au Conseil le projet de décision Budgétaire Modificative N°2 au Budget annexe Centre de santé telle que détaillée en annexe qui modifie comme suit l'équilibre du budget 2021 :

**Fonctionnement**

Dépenses/Recettes 167 859,38 €

**Investissement**

Dépenses/Recettes 2 000 €

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur cette décision Budgétaire Modificative N°2 au Budget annexe Centre de santé.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de l'Ourcq**

M. GAUTIER rappelle au Conseil que la Communauté de communes alloue chaque année une subvention de fonctionnement au CIAS. (Pour rappel, 750.000 € en 2021).

Il propose, dans l'attente de l'examen par le Conseil d'administration du CIAS du budget 2022 et de l'allocation par le Conseil communautaire de la subvention au CIAS au titre de 2022, d'allouer une subvention de 315.000 € au CIAS pour permettre son fonctionnement sur le premier trimestre de l'année à venir. Il précise que le montant définitif sera déterminé au vu des projets présentés par l'établissement dans le cadre du vote de son budget.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Autorisation d'engager et de liquider les dépenses à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2021 pour le premier trimestre 2022 dans l'attente du vote des budgets 2022 pour le Budget général, le Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif, le Budget annexe Hôtels d'entreprises et le Budget annexe Zone de Grand Champ**

M. GAUTIER remarque que conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil est invité pour faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2022, à autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au Budget général, au Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif, au Budget annexe Hôtels d'entreprises et au Budget annexe Zone de Grand Champ, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ayant souligné l'opportunité de cette délibération pour le bon fonctionnement de la collectivité pendant le premier trimestre 2022 et dans l'attente du vote du budget par l'Assemblée délibérante, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur cette autorisation.

Le détail communiqué aux élus est annexé aux présentes.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Zone d'activités des Effaneaux au Budget général**

M. GAUTIER indique qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil communautaire a la possibilité d'autoriser le reversement de l'excédent constaté sur un budget annexe d'un service public à caractère administratif au Budget général. Il précise que ce reversement est possible sans aucune condition restrictive. Monsieur le Président informe donc le Conseil de la possibilité de procéder au versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Zone d'activités des Effaneaux généré par la cession de terrains au Budget général. Il précise que ce reversement a été inscrit sur le budget 2021.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer et à décider le versement de 3 200 000 € (trois millions deux cent mille Euros) du Budget annexe des Effaneaux vers le Budget Général au titre de l'exercice 2021 correspondant à une partie de l'excédent dégagé par la vente de terrains en 2020.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Versement d'une subvention d'équilibre du Budget général au Budget annexe Centre de santé**

M. GAUTIER informe le Conseil de la nécessité de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du Budget général au Budget annexe du Centre de santé.

Il propose au Conseil d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du Budget général au Budget annexe du Centre de santé d'un montant de 55 000,00 € au titre de l'exercice 2021.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Prix de l'Eau : montant des surtaxes Pays de l'Ourcq sur l'eau potable et l'assainissement collectif**

M. GAUTIER rappelle au Conseil que les surtaxes de la collectivité perçues sur les ventes d'eau par le fermier sont fixées par le Conseil.

Il propose au Conseil de maintenir les montants des surtaxes pour 2022, en indiquant que l'élaboration des schémas directeurs apportera des éléments qui permettront de se prononcer sur la nécessité d'ajuster ou pas ces surtaxes. Il invite ensuite le Conseil à délibérer.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Projet de cession d'un terrain sur la Zone de Grand Champ à l'entreprise JONAS FRANCE**

M. GAUTIER rappelle que la Communauté de communes est propriétaire des lots N°23-4b et n°211-1 pour un total d'environ 14 860 m<sup>2</sup> composés de parties des parcelles ZC 59 et F 211 sur la Zone de Grand Champ à Ocquerre. Ce terrain est classé en UX au PLU de la Commune.

L'entreprise JONAS France souhaiterait acquérir ce terrain et y construire dans un premier temps un bâtiment d'environ 5000 m<sup>2</sup>.

Le prix proposé est de 25 €/m<sup>2</sup> hors taxe (TVA à 20 % en sus) et hors frais de notaire.

Une condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire serait introduite dans la promesse de vente. Conformément au Cahier des charges de cession de terrain sur la ZAC de Grand Champ, le coût du branchement électrique sera à la charge de l'acheteur y compris la partie située en domaine public.

M. GAUTIER propose au Conseil d'approuver la vente des lots N°23-4b et n°211-1 pour un total d'environ 14 860 m<sup>2</sup> composés de parties des parcelles ZC 59 et F 211 à Ocquerre au prix de 25 €/m<sup>2</sup> hors taxe (TVA à 20 % en sus) et hors frais de notaire à l'entreprise JONAS France ou une SCI s'y substituant.

M. GAUTIER informe que l'entreprise JONAS France souhaiterait acquérir ce terrain, y construire dans un premier temps un bâtiment d'environ 5000 m<sup>2</sup> et de créer 15 emplois directs. Il ajoute que l'entreprise est lauréate d'un prix régional pour le MADE IN FRANCE de ses produits cosmétiques.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **AMENAGEMENT DURABLE – TRAVAUX**

### **Services publics d'eau potable et d'assainissement :**

#### **approbation des rapports annuels 2020 du déléguataire**

#### **approbation des rapports annuels 2020 du Président sur le prix et la qualité du service**

C. HIBLOT présente alors rapidement les données principales des rapports établis par SAUR SAS, fermier du Pays de l'Ourcq, et du RPQS, et notamment le tarif des services au 1er janvier 2021.

M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver ces rapports.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Service public d'assainissement non-collectif : approbation du rapport annuel 2020 du Président sur le prix et la qualité du service**

C. HIBLOT fait une synthèse rapide de ce RPQS.

M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver ce rapport.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Service de collecte des déchets ménagers et assimilés : approbation du rapport annuel 2020 du Président sur le prix et la qualité du service**

C. HIBLOT fait une synthèse rapide de ce RPQS.

M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver ce rapport.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## Désignation des délégués titulaires et suppléants au syndicat COVALTRI 77

M. EELBODE rappelle que par délibération n°2021-03/13 du 19 mars 2021, le Conseil communautaire a décidé de transférer la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés au syndicat mixte COVALTRI 77.

Il précise que le Pays de l'Ourcq sera ainsi représenté par 23 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

M. EELBODE demande aux candidats de se manifester.

Sont candidats :

Ville représentée	Délégués titulaires	Délégués suppléants
ARMENTIERES EN BRIE	Vincent CARRÉ	José GALLARDO
COCHEREL	Christian ROLIN	Robert PICAUD
CONGIS SUR THEROUANNE	Philippe MIMMAS	Jean-Marc FREMINET
COULOMBS EN VALOIS	Bernard MENU	
CROUY SUR OURCQ	Jean-Claude OFFROY	Victor ETIENNE
DHUISY	Claudine DJOUADI	
DOUY LA RAMEE	Caroline GUERIN	David JOVENEAU
ETREPILLY	Bernadette BEAUVAIS	Gilles ROY
GERMIGNY SOUS COULOMBS	Chantal ANTOINE	
ISLES LES MELDEUSES	Frédéric MAAS	
JAIGNES	Gérard CHATEL	
LE PLESSIS PLACY	Charles-Auguste BENOIST	
LIZY SUR OURCQ	Maxence GILLE Laurent COURTIAT	
MARCILLY	Ludivine HURAND	
MARY SUR MARNE	Yves PARIGI	
MAY EN MULTIEN	Alain FORESTIER	
OCQUERRE	Bruno GAUTIER	
PUISIEUX	Olivier DENEUFBOURG	
TANCROU	Yoland BELLANGER	
TROCY EN MULTIEN	Arnaud ROUSSEAU	
VENDREST	Francis CHESNÉ	
VINCY MANOEUVRE	Jean WIECZOREK	

Il propose au Conseil de proclamer délégués titulaires et délégués suppléants de la Communauté de communes au Syndicat Mixte COVALTRI 77 les conseillers ci-avant mentionnés.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite

M. EELBODE donne la parole à S. LASCOURREGES qui rappelle que dans le cadre de la mise en conformité PMR de ses équipements publics, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq avait obtenu en 2017 la validation de son agenda d'accessibilité programmée.

Aujourd'hui, il reste à réaliser la mise en conformité du gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq et du siège de la Communauté de communes à Ocquerre.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 88 420,00 € HT suivant la décomposition et la Communauté de communes peut prétendre à une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette demande sera inscrite au Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de communes. M. EELBODE ajoute que la signature officielle du CRTE aura lieu début janvier 2022.

M. EELBODE propose au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2022.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **SPORT - SANTÉ - AFFAIRES SOCIALES - ENFANCE**

### **Subvention à l'ASSAD pour l'année 2022**

M. EELBODE donne la parole à Mme TRONCHE se trouvant spectatrice de l'assemblée qui s'adresse au Conseil afin d'informer les membres du souhait de l'ASSAD d'accueillir de nouveaux administrés.

M. EELBODE rappelle que depuis de nombreuses années, un partenariat formalisé dans le cadre de conventions pluriannuelles existe entre le Pays de l'Ourcq et l'ASSAD.

Pour la période 2019/2021, leurs objectifs communs ont été de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de soutenir et améliorer la qualité du service. A ce titre, le Pays de l'Ourcq a soutenu financièrement les actions de l'association à hauteur de 50 000,00 € pour l'année 2021.

M. EELBODE précise qu'à la suite de la demande de l'ASSAD, il est envisagé de renouveler ce partenariat à l'identique, mais dans le cadre d'une convention annuelle et non pluriannuelle compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et du renouvellement du conseil d'administration en 2022.

Il propose au Conseil d'attribuer une subvention de 50 000,00 € à l'ASSAD au titre de l'année 2022.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DURABLES – NUMÉRIQUE**

### **Statuts du SMAERTA : avis**

M. EELBODE donne la parole à S. LASCOURREGES qui rappelle que depuis le transfert de la compétence relative à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq s'est substituée à ses communes membres et est devenue adhérente du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Rivière Théroouanne et de ses Affluents (SMAERTA). Afin de prendre en compte cette nouvelle compétence confiée par ses membres, le SMAERTA a fait évoluer ses statuts, approuvés par délibération de son Comité syndical le 29 septembre 2021, dont les éléments essentiels sont précisés ci-dessous.

Ce syndicat regroupe les collectivités suivantes pour la partie de leurs territoires inclus dans le bassin versant de la rivière Théroouanne, affluent en rive droite de la Marne :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux : pour les communes de Barcy, Chambry, Forfry, Gesvres le Chapitre, Monthyon, Saint-Soupplets, Varreddes ;
- Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : pour les communes de Congis-sur-Théroouanne, Douy-la-Ramée, Etrépilly, Lizy-sur-Ourcq, Marcilly, May-en-Multien, Le Plessis-Placy, Puisieux, Trocy-en-Multien, Vincy-Manoeuvre ;
- Communauté de communes Plaines et Monts de France : Cuisy, Marchemoret, Montgé-en-Goële,



Oissery, Saint-Pathus.

S'agissant des compétences du SMAERTA, il exerce en lieu et place de ses membres les compétences telles que fixées par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement en ses points 1, 2, 5 et 8 :

- Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, ainsi que de leurs accès ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour rappel, sont exclus de ses missions les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales ou de restructuration de réseaux nécessaires à la gestion des eaux pluviales des zones urbanisées recueillant ou non à l'amont du réseau l'exutoire d'un bassin versant.

La contribution des membres du syndicat à son fonctionnement et ses investissements prend en compte les critères suivants :

- Population totale dans le bassin versant : 50 % ;
- Superficie dans le bassin versant : 50 %.

Pour la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la contribution s'élève à 9 675 euros au titre de la participation pour 2021.

Pour la composition du Comité syndical, chacune des collectivités désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune. Le bureau, élu par le Comité Syndical, est composé d'un Président et de trois Vice-présidents.

M. EELBODE donne la parole à Mme RAMBURE-LAMBERT, Présidente du SMAERTA qui explique que depuis 1968 les statuts non pas été modifiés et qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du syndicat de diminuer le nombre de délégués et les membres du Bureau. Elle reconnaît avoir des difficultés d'approbation de ces statuts auprès de la Communauté de communes Plaines et Monts de France. Elle ajoute avoir demandé un entretien avec le Président et, pour le moment, elle n'a reçu aucune réponse. Aussi, Mme RAMBURE-LAMBERT en informe l'assistance et demande au Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq de bien vouloir contacter son homologue de Plaines et Monts de France.

Après échange avec M. DUROUCHOUX, M. EELBODE confirme l'implication de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq en lien avec le Département dans une action et des interventions rapides en ce qui concerne la problématique des inondations sur notre territoire.

M. EELBODE demande au Conseil communautaire d'approuver le transfert de la compétence GEMAPI au SMAERTA pour le périmètre de la Théroanne et de ses affluents et de donner un avis favorable aux statuts adoptés le 29 septembre 2021 par le Conseil syndical SMAERTA.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Congis-sur-Théroanne : avis**

M. EELBODE donne la parole à G. WAYMEL qui explique que la Commune de Congis-sur-Théroanne a décidé, par délibération du 9 juin 2015, de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Le Projet de PLU comporte notamment :

- un rapport de présentation,
- un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),
- une Orientation d'aménagement et de programmation qui a pour objet l'aménagement d'un nouveau secteur d'habitat de 3,3 ha à la sortie Sud-Est du bourg,
- une Orientation d'aménagement et de programmation qui a pour objet la création par la Communauté de communes d'une gare routière au Gué à Tresmes et d'une station d'épuration à



l'Ouest du bourg,

- un règlement et des annexes.

Il précise que par délibération du 26 octobre 2021, le Conseil municipal de Congis-sur-Thérouanne a décidé d'arrêter son projet de PLU. Ce dernier a été notifié aux personnes publiques associées et, conformément au Code de l'urbanisme, ces derniers disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet. A défaut de réponse, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Président propose au Conseil de donner un avis sur ce projet de PLU et d'émettre les réserves et recommandations suivantes :

- Réserve n°1 : Le règlement de la zone A devrait limiter les constructions à une seule habitation par siège d'exploitation agricole (prescription n°56 du SCoT).
- Réserve n°2 : Porter la surface de l'emplacement réservé pour la nouvelle station d'épuration à 0,594 ha.
- Réserve n°3 : En l'absence de réseau collectif de distribution d'eau potable, les règlements des zones A et N devraient prévoir la possibilité d'effectuer une alimentation par captage, forage ou puits conformes à la réglementation sanitaire en vigueur (à condition que l'eau soit distribuée à l'intérieur de la construction par des canalisations sous pression).
- Réserve n°4 : Le règlement de la zone A devrait reprendre la prescription n°64 du SCoT qui conditionne le développement du grand éolien à la réalisation préalable d'un plan d'ensemble à l'échelle du territoire (Marne-Ourcq), afin de privilégier le regroupement des dispositifs et d'éviter le mitage du territoire par la dispersion des implantations.
- Recommandation n°1 : la prescription n° 34 du SCoT demande que « les thématiques sur l'amélioration, la réhabilitation du parc de logements ou la résorption de l'habitat insalubre devront être obligatoirement abordées ». Cet aspect pourrait être complété dans le projet de PLU.
- Recommandation n°2 : indiquer le passage auprès de COVALTRI 77 à partir du 1er janvier 2022 (arrêté préfectoral du 27 novembre 2021) pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,  
M. MIMMAS ayant pouvoir de M. BERTHELIN et Mme RAMBURE-LAMBERT ne prennent pas part au vote.***

M. GILLE explique que l'entreprise COVAGE a été rachetée par XpFibre, occasionnant de gros retards sur le déploiement de l'infrastructure et la commercialisation du réseau. Il explique ensuite que depuis ce jour, les habitants peuvent se connecter sur le site [www.xpfibre.com](http://www.xpfibre.com) afin de connaître leur éligibilité au service. Il ajoute également que lors du dernier Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique, le directeur général d'XpFibre a été reçu. Ce dernier n'a pas été en mesure de répondre aux interrogations des membres.

## COMMUNICATION - CULTURE - TOURISME – TRANSPORT

### Création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire Pays de Meaux / Pays de l'Ourcq sous forme d'EPIC et approbation des statuts

Mme BEAUVAIS explique que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq ont décidé de créer ensemble un Office de Tourisme Intercommunautaire pour prendre en charge les missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion et de coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique, de commercialisation de produits et prestations de services touristiques à l'échelle de leurs deux territoires.

Mme BEAUVAIS précise que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ont décidé de fonder cet Office de Tourisme Intercommunautaire sous la

forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et que les statuts juridiques et les modalités d'organisation de l'Office de Tourisme Intercommunautaire sont déterminés par les conseils communautaires des deux collectivités.

M. EELBODE donne la parole à Elena LE GALL, directrice de l'Office de Tourisme de Meaux qui se présente et explique qu'elle est ravie d'être face à l'Assemblée pour la naissance officielle de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Meaux Marne Ourcq Tourisme. Elle explique également que le vendredi 17 décembre aura lieu le premier Comité directeur du nouvel office de Tourisme.

M. EELBODE propose au Conseil de décider de la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire sous la forme d'un EPIC à compter du 1er janvier 2022, de l'appellation de l'Office de Tourisme Intercommunautaire par « Meaux Marne Ourcq Tourisme » et pour terminer d'approuver les statuts de l'EPIC – Meaux Marne Ourcq Tourisme.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Désignation des membres du Comité de direction de l'EPIC**

Mme BEAUVAIS explique que les statuts de l'EPIC fixent le nombre de membres de son Comité de direction à 19 conseillers titulaires, dont 10 conseillers communautaires (8 pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et 2 pour la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq) et 9 membres socio-professionnels intéressés au tourisme (8 pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et 1 pour la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq), ainsi que des suppléants en nombre égal.

M. EELBODE propose au Conseil de désigner les représentants suivants au sein de l'EPIC Meaux Marne Ourcq Tourisme :

**Collège des élus** : 2 élus titulaires et 2 élus suppléants représentant du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq :

#### **Titulaires**

Bernadette BEAUVAIS

Philippe MIMMAS

#### **Suppléants**

Frédéric MAAS

Geneviève BORAWSKI

**Collège des représentants des socio-professionnels intéressés par le développement du tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq** : 1 titulaire et 3 suppléants représentant du Pays de l'Ourcq

#### **Titulaires**

Jean-Pierre CASTAINGS

#### **Suppléants**

Sylvain TRONCHE

Marie-Claire THURET

Regis DUWER

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Autorisation donnée au Président de signer la convention d'objectifs et de moyens entre Meaux Marne Ourcq Tourisme, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq**

Mme BEAUVAIS explique qu'il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et Meaux Marne Ourcq Tourisme fixant les relations entre les trois parties.

M. EELBODE propose au Conseil d'approuver la convention.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Fixation de la dotation initiale de la CCPO à l'EPIC**

Mme BEAUVAIS précise qu'il est nécessaire de fixer la dotation initiale de l'EPIC Meaux Marne Ourcq Tourisme.

M. EELBODE propose au Conseil de fixer le montant de la dotation initiale versée par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq à l'EPIC Meaux Marne Ourcq Tourisme reçu en affectation à 79 755 €.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Budget principal - versement d'une avance sur subvention 2022 à Meaux Marne Ourcq Tourisme par anticipation au vote du Budget Primitif 2022**

Mme BEAUVAIS explique que la création de l'EPIC Meaux Marne Ourcq Tourisme ne peut attendre le vote du Budget Primitif 2022 pour recevoir les crédits nécessaires à son activité et qu'il est proposé au Conseil d'autoriser le versement, dès le début de l'année 2022, d'une avance sur subventions de 25 000 € à Meaux Marne Ourcq Tourisme.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Subventions du Conseil départemental**

M. EELBODE annonce l'obtention de subventions du Département de Seine-et-Marne :

- 6 189 euros pour les cours de natation des collégiens de l'Intercommunalité,
- 10 103 euros au titre de la participation au coût de fonctionnement des équipements pour la pratique de l'EPS au Collège.

M. EELBODE remercie Mme MOUSSI-LE GUILLOU.

### **Rendez-vous culturel**

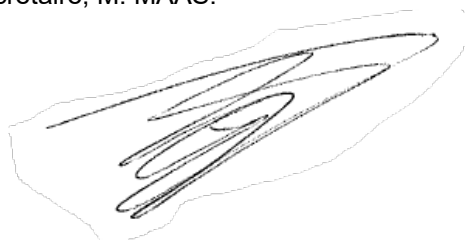
Mme BEAUVAIS annonce la prochaine date de spectacle qui aura lieu le 15 janvier 2022 sur la commune de Crouy-sur-Ourcq, Là, maintenant, tout de suite ou l'art d'improviser.

### **Calendrier Institutionnel**

M. EELBODE informe les élus de l'annulation de la cérémonie des vœux 2022 et que la prochaine réunion de Conseil communautaire aura lieu au mois de février 2022 (date devant être confirmée).

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 22h11.

Le secrétaire, M. MAAS.



# ANNEXE 1 – ACTES SIGNÉS DEPUIS LE 26 NOVEMBRE 2021 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE



Actes signés par délégation

Période du 29/11/2021

au 13/12/2021

N°	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date de signature
2021-1220	Reproduction de clé	PROLIANS I - DESCOURS & CABAUD	131,46 €	29/11/2021
2021-1221	Equipements nouveaux agents + amélioration pc agents et portables "nomades"	UGAP	1 969,31 €	29/11/2021
2021-1218	Travaux de métallerie - serrurerie pour l'office de la Maison des enfants	SERRURERIE DE L'OURCQ	280,00 €	29/11/2021
2021-1216	Changement batterie Ford Transit	TOP GARAGE - TONY RODRIGUES	82,00 €	29/11/2021
2021-1217	Maintenance des équipements de fermetures automatiques	PORTIS DIVISION - OTIS	120,00 €	29/11/2021
2021-1219	Acquisition de pavés LED	C G E D	1 598,00 €	29/11/2021
2021-1227	Travaux de traitement des boues de la station d'épuration de Crouy-sur-ourcq en période de l'épidémie de COVID	SAUR - MARNE LA VALLEE	25 470,84 €	02/12/2021
2021-1226	Repas spectacle du 3 décembre 2021	EYWA TRAITEUR	89,10 €	02/12/2021
2019_08_01_MS 11	Marché subséquent - Renouvellement AEP Germigny-sous-Coulombs - rue du Château	CISE TP NORD OUEST	181 939,88 €	02/12/2021
2021-1234	Entretien véhicule - réparation crochet attelage	SERRURERIE DE L'OURCQ	220,00 €	06/12/2021
2021-1241	Entretien de véhicule	TOP GARAGE - TONY RODRIGUES	414,18 €	07/12/2021
2021-1240	Maîtrise d'œuvre	ECOTECH	55 000,00 €	07/12/2021
2021-1242	Accessoires autolaveuses Karcher piscine	KARCHER	189,00 €	07/12/2021
2021-1257	Achat de thermomètres frontaux	PHARMACIE DU CANAL	99,75 €	09/12/2021
2021-1256	Equipement protection individuelle du personnel services techniques	OP MAINTENANCE	684,21 €	09/12/2021
2021-1252	Acquisition tablettes	INMAC WSTORE - MISCO	978,18 €	09/12/2021
2021-1253	Renouvellement licence logiciel VISIO ZOOM MEETING PRO	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS, INC	1 650,00 €	09/12/2021
2021-1254	Licence FAST-ELUS pour Vice-présidents	DOCAPOSTE FAST	95,00 €	09/12/2021
2021-1255	Travaux d'urgence de protection contre les inondations à la station de suppression de Tancrou	TPLV METIVIER	22 100,00 €	13/12/2021

Objet	Bénéficiaire	Montant en € HT (le cas)	Date de signature
Convention de stage non-rémunéré de Secrétaire Assistante	GRETA MTE 77 (stagiaire en reconversion professionnelle)	0,00 €	22/11/2021
Convention de mise à disposition d'une parcelle destinée à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques	Seine-et-Mame Numérique	0,00 €	24/11/2021
Prêt à usage d'un bien immobilier	SAS SSI SCHAEFER	0,00 €	29/11/2021
Bail précaire entre la Communauté de communes et la société COLLECTE VALORISATION ENERGIE DECHET pour une durée de 6 mois	COVED	4 759,00 €	10/12/2021
Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Seine-et-Mame	Centre de Gestion de la FPT de Seine-et-Mame	0,00 €	16/12/2021

## ANNEXE 2 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET GÉNÉRAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>			
Article	Chapitre	Libellé	Montant
7391178	014	Autres dégrèvements sur contributions directes	112 036,00
6521	65	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	40 000,00
66111	66	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00
65888	65	Autres charges de gestion courantes	6 763,00
6745	67	Subventions aux personnes de droit privé	19 750,00
<b>Total</b>			<b>183 549,00</b>

<b>Recettes</b>			
Article	Chapitre	Libellé	Montant
73111	73	Impôts directs locaux	-560 000,00
74832	74	Attribution du Fonds Départemental de péréquation de la TP	59 800,00
74833	74	Etat – compensation CET (CVAE et CFE)	603 790,00
74834	74	Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	79 959,00
<b>Total</b>			<b>183 549,00</b>

**EQUILIBRE DE LA SECTION (Budget + DM n°1) : 17 550 950,41 € (en hausse de 183 549 €)**

## ANNEXE 3 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>			
Article	Chapitre	Libellé	Montant
62871	011	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	6 500,00
6218	012	Autre personnel extérieur	5 000,00
022		Autres dépenses imprévues	2 500,00
<b>Total</b>			<b>14 000,00</b>

<b>Recettes</b>			
Article	Chapitre	Libellé	Montant
7552	745	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif	40 000,00
74718	74	Autres dotations, subventions et participations	-26 000,00
<b>Total</b>			<b>14 000,00</b>

**EQUILIBRE DE LA SECTION (Budget + DM n°1) : 167 859,33 € (en hausse de 14 000 €)**

**ANNEXE 4 – AUTORISATION D'ENGAGER ET DE LIQUIDER LES DÉPENSES À HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2021 POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2022 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2022 POUR LE BUDGET GÉNÉRAL**

Chapitre	Libellé	Montant sur lequel porte l'autorisation du Conseil (au maximum : 25 % P)	Crédits ouverts 2021 (P)
16 (hors dette)	<i>Emprunts et Dettes (hors emprunts)</i>	625,00	2 500,00
<i>Dont</i>	165 <i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	625,00	2 500,00
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	79 063,00	371 250,00
<i>Dont</i>	2031 <i>Frais d'études</i>	71 250,00	340 000,00
	2033 <i>Frais d'insertion</i>	313,00	1 250,00
	2051 <i>Concessions et droits assimilés</i>	7 500,00	30 000,00
204	<i>Subventions</i>	5 625,00	22 500,00
<i>Dont</i>	20421 <i>Biens mobiliers, matériel et étude</i>	2 500,00	10 000,00
	204113 <i>Etat : projet d'infrastructure</i>	3 125,00	12 500,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	1 229 813,00	4 919 250,00
<i>Dont</i>	2111 <i>Terrains nus</i>	375 000,00	1 500 000,00
	2128 <i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	1 250,00	5 000,00
	21318 <i>Autres bâtiments publics</i>	750 000,00	3 000 000,00
	2135 <i>Install. Générales Agencements Aménagement</i>	2 500,00	10 000,00
	2152 <i>Installations de voirie</i>	70 125,00	280 500,00
	21538 <i>Autres réseaux</i>	7 500,00	30 000,00
	2158 <i>Autres installations, matériels et outillages techniques</i>	2 500,00	10 000,00
	2182 <i>Matériels de transports</i>	0,00	0,00
	2183 <i>Matériels de bureau et informatique</i>	7 500,00	30 000,00
	2184 <i>Mobiliers</i>	938,00	3 750,00
	2188 <i>Autres immo. Corporelles</i>	12 500,00	50 000,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	156 250,00	625 000,00
<i>Dont</i>	2313 <i>Constructions</i>	6 250,00	25 000,00
	2315 <i>Installations matériels et outillages techniques</i>	125 000,00	500 000,00
	238 <i>Avances, acomptes sur immobilisations</i>	25 000,00	100 000,00
<b>Total</b>		<b>1 471 376,00</b>	<b>5 940 500,00</b>



**ANNEXE 5 – AUTORISATION D'ENGAGER ET DE LIQUIDER LES DÉPENSES À HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2021 POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2022 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE HÔTELS D'ENTREPRISES**

Chapitre	Libellé	Montant sur lequel porte l'autorisation du Conseil (au maximum : 25 % P)	Crédits ouverts 2021 (P)
16 (hors dette)	<i>Emprunts et Dettes (hors emprunts)</i>	1 500,00	6 000,00
<i>Dont</i>	165 <i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	1 500,00	6 000,00
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	7 311,00	5 625,00
<i>Dont</i>	2031 <i>Frais d'études</i>	3 655,00	4 625,00
	2033 <i>Frais d'insertion</i>	3 656,00	1 000,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	8 125,00	304 000,00
<i>Dont</i>	2135 <i>Installations et agencements</i>	1 875,00	7 500,00
	21538 <i>Autres réseaux</i>	0,00	271 500,00
	2188 <i>Autres immo. Corporelles</i>	6 250,00	25 000,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	50 000,00	200 000,00
<i>Dont</i>	2313 <i>Constructions</i>	12 500,00	50 000,00
	2315 <i>Install., matériel et outillages techniques</i>	37 500,00	150 000,00
<b>Total</b>		<b>66 936,00</b>	<b>515 625,00</b>

**ANNEXE 6 – AUTORISATION D'ENGAGER ET DE LIQUIDER LES DÉPENSES À HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2021 POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2022 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M49)**

Chapitre	Libellé	Montant sur lequel porte l'autorisation du Conseil (au maximum : 25 % P)	Crédits ouverts 2021 (P)
10001	Réhabilitation Station Congis	1 177 750,00	4 711 000,00
Dont	2031 Frais d'études	2 500,00	10 000,00
	2033 Frais d'insertion	250,00	1 000,00
	2111 Terrains	0,00	
	2315 Installations matériels et outillages techniques	1 175 000,00	4 700 000,00
10023	Protection des captages	24 250,00	97 000,00
Dont	2031 Frais d'études	22 500,00	90 000,00
	2033 Frais d'insertion	250,00	1 000,00
	2315 Installations matériels et outillages techniques	1 500,00	6 000,00
10030	Assainissement Jaignes-Tancrou	7 625,00	15 500,00
Dont	2031 Frais d'études	3 750,00	15 000,00
	2033 Frais d'insertion	125,00	500,00
	2315 Installations matériels et outillages techniques	3 750,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement	2 500,00	10 000,00
Dont	1318 Autres subventions d'investissement	2 500,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 750,00	103 000,00
Dont	2031 Frais d'études	25 000,00	100 000,00
	2033 Frais d'insertion	750,00	3 000,00
20003	Etude Réhabilitation STEP Marcilly	675 250,00	2 701 000,00
Dont	2031 Frais d'études	72 500,00	290 000,00
	2033 Frais d'insertion	250,00	1 000,00
	2111 Terrains nus	2 500,00	10 000,00
	2315 Installations	600 000,00	2 400 000,00
20005	Révision Schémas Directeurs AEP et Asst	122 750,00	491 000,00
Dont	2031 Frais d'études	122 500,00	490 000,00
	2033 Frais d'insertion	250,00	1 000,00
20006	Protection des captages Tranche 2	39 000,00	156 000,00
Dont	2031 Frais d'études	37 500,00	150 000,00
	2033 Frais d'insertion	250,00	1 000,00
	2111 Terrains nus	1 250,00	5 000,00
20007	Protection des captages Douy	19 500,00	78 000,00
Dont	2031 Frais d'études	18 750,00	75 000,00
	2033 Frais d'insertion	250,00	1 000,00
	2111 Terrains nus	500,00	2 000,00

21	<i>Immobilisations corporelles</i>		250 000,00	1 000 000,00
<i>Dont</i>	21531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	87 500,00	350 000,00
	21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	150 000,00	600 000,00
	2188	<i>Autres immo. Corporelles</i>	12 500,00	50 000,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>		232 500,00	930 000,00
<i>Dont</i>	2315	<i>Installations matériels et outillages techniques</i>	232 500,00	930 000,00
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		1 250,00	5 000,00
<i>Dont</i>	2762	<i>Créances droit à déduction de TVA</i>	1 250,00	5 000,00
40015	<i>Autosurveillance – Mise aux normes</i>		66 500,00	266 000,00
<i>Dont</i>	2031	<i>Frais d'études</i>	6 250,00	25 000,00
	2033	<i>Frais d'insertion</i>	250,00	1 000,00
	2315	<i>Installations matériels et outillages techniques</i>	60 000,00	240 000,00
40026	<i>Assainissement Crouy-sur-Ourcq</i>		0,00	0,00
<i>Dont</i>	2031	<i>Frais d'études</i>	0,00	
40031	<i>AEP Renforcement réseau Jaignes</i>		0,00	0,00
<i>Dont</i>	2031	<i>Frais d'études</i>	0,00	
40034	<i>Compteurs de sectorisation</i>		338,00	1 350,00
<i>Dont</i>	2033	<i>Frais d'insertion</i>	250,00	1 000,00
	2315	<i>Installations matériels et outillages techniques</i>	88,00	350,00
45811	45811	<i>Suivi Animation Jaignes Tancrou</i>	170 182,00	680 729,00
45812	458112	<i>Suivi Animation Fussy</i>	35 000,00	140 000,00
<b>Total</b>			<b>2 679 963,00</b>	<b>11 385 579,00</b>

**ANNEXE 7 – AUTORISATION D'ENGAGER ET DE LIQUIDER LES DÉPENSES À HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2021 POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2022 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE ZONE DE GRANDCHAMP**

Chapitre	Libellé	Montant sur lequel porte l'autorisation du Conseil (au maximum : 25 % P)	Crédits ouverts 2021 (P)
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	15 625,00	41 750,00
<i>Dont</i>	2111 <i>Terrains nus</i>	1 875,00	7 500,00
	2152 <i>Installations de voirie</i>	2 500,00	7 500,00
	21538 <i>Autres réseaux</i>	3 750,00	19 250,00
	2158 <i>Autres installations, matériels et outillages techniques</i>	0,00	0,00
	2188 <i>Autres immo. Corporelles</i>	7 500,00	7 500,00
<b>Total</b>		<b>15 625,00</b>	<b>41 750,00</b>